FRE 4 31584

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 25243

OPINION

DE

SHERLOCK (député de Vaucluse),

Sur la néceſſité de rendre l'inſtruction publique commune à tous les enfans des Français.

Séance du 24 nivôſe an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Perſonne ne ſent plus vivement que moi le beſoin d'organiſer l'inſtruction publique, mais auſſi perſonne n'eſt plus pénétré de l'importance de ce travail. C'eſt la conſidération de tous les avantages qui peuvent, qui doivent

THE NEWBERRY LIBRARY

réſulter du perfectionnement de ſon organiſation, qui m'enhardit juſqu'à ſoumettre au Conſeil quelques idées ſur cette importante matière.

Vous êtes appelés, citoyens repréſentans, à fonder réellement la République; &, ſi vous n'avez pas préſidé à ſa naiſſance, il eſt vrai de dire que la diſcuſſion qui vous occupe vous rend les arbitres de ſes deſtinées.

C'eſt dans le gouvernement républicain, dit Monteſquieu, *que l'on a beſoin de toute la puiſſance de l'éducation.* Or, je reproche à vos commiſſions d'avoir négligé, oublié même l'éducation nationale, partie eſſentielle du travail qui leur étoit confié, pour ne s'occuper que de l'enſeignement. Nos enfans, en ſortant de nos écoles, pourront dire avec *Montaigne : nous ſavons décliner* vertu, *ſi nous ne ſavons l'aimer.* On aura dépenſé *quatorze à quinze millions*, pour fatiguer la mémoire de notre jeuneſſe de quelques lambeaux d'une morale froide & inanimée, & on n'aura rien fait *pour former des Républicains.* Vous voyez avec quel acharnement de honteux préjugés vous diſputent les moyens de faire des hommes; &, c'eſt à des pères, que trop d'intérêts froiſſés empêchent de goûter, dès ce moment, les avantages du régime actuel, que vous voulez livrer le ſort des générations ſuivantes : « Les villes, » diſoit le divin Platon, n'ont beſoin ni de murailles, » ni de vaiſſeaux, ni d'arſenaux, ni de troupes, ni d'une » grande étendue; la ſeule choſe dont elles ont beſoin, » c'eſt de vertu; &, ſi vous voulez aſſurer le ſort de votre » République, donnez de la vertu à vos concitoyens «. Repréſentans, eſpérez-vous remplir cette tâche, en livrant le ſort de vos enfans à ces mêmes hommes dont l'immoralité vous fait gémir ſans ceſſe? Quoi! vos enfans iront conſacrer deux ou trois heures de la journée au ſoin d'une inſtruction froide & ſtérile, & ils reviendront chez leurs parens répéter une leçon qui ſervira peut-être à égayer la famille aux dépens des maximes de ſageſſe & de vertu républicaines que vous eſpérez faire germer dans leur ame.

Méfiez-vous, représentans du peuple, de la foiblesse des parens & de la dépravation des mœurs actuelles.

Je crois qu'à moins de renoncer à l'idée de donner aux Français *une éducation nationale, vous devez leur en donner une commune.* Ayez le courage de porter cette décision, d'étouffer quelques vaines considérations, & pendant que vous le pouvez encore, osez l'entreprendre. Je vais d'abord répondre à ceux qui se disposent à faire un argument commode, puisqu'il éviteroit toute discussion; celui de vous observer que cette question est jugée, que la Convention nationale a prononcé. Oui, certes, la Convention a prononcé, & je l'en remercie; trop près du moment de la révolution, elle eût fait trop ou trop peu. Elle sentit que les esprits n'étoient pas mûrs, & elle s'en remit aux amis de la liberté du soin de reproduire une tentative généreuse, qu'elle ne voyoit échouer qu'à regret. Ce sont les circonstances & non le courage qui l'empêchèrent de tirer du principe de l'égalité une conséquence évidente, mais qui devoit être contestée, « parce que, *disoit l'infortuné* » *Ducos*, elle heurte avec violence & les fausses idées & » les molles habitudes de notre vie toute égoïste & toute » servile. Je pense que tous les enfans nés dans la Répu- » blique, quelque soit l'état ou la fortune de leurs pères, » doivent être assujettis, pour pouvoir parvenir dans la » suite aux emplois publics, à suivre, pendant un certain » espace de temps, les écoles primaires. Cet assujettisse- » ment, va-t-on s'écrier, contrarieroit trop durement nos » mœurs & nos usages. Je réponds que c'est à cause de » cela même que je le propose. Les mœurs d'un peuple » corrompu ne se régenèrent point par de beaux discours, » mais par de vigoureuses & brusques institutions. Il faut » opter entre l'éducation domestique & la liberté; car, » citoyens, tant que par une instruction commune vous » n'aurez pas rapproché *le pauvre du riche, le foible du* » *puissant*, tant que, pour me servir des expressions *de* » *Plutarque*, vous n'aurez pas acheminé à une même trace,

» & monté ſur une même forme de vertu *tous les enfans* » *de la patrie*, c'eſt en vain que vos lois proclamèrent » la ſainte égalité ; la République ſera diviſée en deux » claſſes, *les citoyens* & *les meſſieurs.* »

Quels ſont les moyens que vos commiſſions vous propoſent, pour forcer l'inſtituteur à partager également ſes ſoins entre *l'enfant du propriétaire* & *celui de ſon fermier*, *entre celui de ce fermier* & *ceux de ſon garçon de charrue ?* Aucun. Vos commiſſions ont ſenti toute l'inſuffiſance de la légiſlation, quand il s'agit de lutter contre *l'opulence*, d'un côté, & *la cupidité* de l'autre. Elles ont plus fait, elles ont conſacré l'exiſtence *de cet odieux privilége*, & vous êtes sûrs d'avoir deux claſſes bien marquées par leur monſtrueuſe inégalité. Vous l'aurez même *dès cet âge*, où la nature a voulu conſacrer l'égalité de ſes bienfaits, en nous aſſujettiſſant tous *à la foibleſſe* qui amène le développement de nos organes. *Vos commiſſions vendent à l'homme riche le privilége de tenir ſes enfans loin de nos écoles primaires, & de braver les lois de cette ſainte égalité que l'on ne trouvera plus qu'en tête de notre conſtitution*, parce que quelques fourbes, ou quelques hommes égarés ont eſſayé d'en abuſer.

Les écoles primaires, dit un des rapporteurs, *ſont le périſtyle des arts ;* nous vous demandions d'en faire *le berceau de la vertu !* &, quand eſpérerons-nous parvenir à la faire triompher des préjugés qui la déshonorent, ſi nous ne nous emparons de bonne heure de l'enfance pour lui en faire ſucer les principes, pour ainſi dire, avec le lait. Environnés encore des débris de la monarchie, la laiſſerons-nous s'égarer dans cette fange honteuſe des préjugés de l'eſclavage politique & religieux. Tout l'eſpoir de la patrie réſide là, le laiſſerons-nous évanouir ? frappons les ſens encore innocens de l'enfance ? frappons-les de tout le preſtige des vertus politiques ; agiſſons ſur elle par l'imagination, par la mémoire, par le raiſonnement, par tout ce que l'homme a de facultés, & par cet enthouſiaſme que l'on pourroit appeller, *avec Rabaut, la magie de la raiſon.*

« Ce ſecret, ajoute-t-il, a été bien connu des prêtres ; » qui, par leurs catéchiſmes, par leurs proceſſions, par leurs » cérémonies, leurs ſermons, leurs hymnes, leurs miſſions, » leurs pélérinages, leurs patrons, leurs tableaux, & par tout » ce que la nature & l'art mettoient à leur diſpoſition, » conduiſoient infailliblement les hommes vers le but qu'ils » ſe propoſoient : ils s'emparoient de l'homme dès ſa naiſ- » ſance ; ils s'en ſaiſiſſoient dans le bas âge, dans l'adoleſ- » cence, dans l'âge mur, à l'époque de ſon mariage, à la » naiſſance de ſes enfans, dans les chagrins, dans les fau- » tes, dans l'intérieur de ſa conſcience, dans tous les actes » civils, dans ſes maladies & à ſa mort : c'eſt ainſi qu'ils » ſont parvenus à jeter dans un même moule, à donner une » même opinion, à former aux mêmes uſages, tant de » nations différentes de mœurs, de langages, de lois, de » couleurs & de ſtructure, malgré l'intervalle des monts » & des mers. Légiſlateurs habiles qui nous parliez au nom » du ciel, ne ſaurions-nous faire pour la vérité & la liberté » ce que vous avez fait ſi ſouvent pour l'erreur & l'eſclavage ?

» Il ſuit, c'eſt toujours *Rabaut* qui parle, il ſuit de cette » obſervation que je crois grande : car elle embraſſe tout » l'homme, toute la ſociété des Français, toute l'eſpèce » humaine : il ſuit, dis-je, de cette obſervation qu'il faut » diſtinguer l'inſtruction publique de l'éducation nationale. » L'inſtruction publique éclaire l'eſprit, l'éducation natio- » nal, doit former le cœur ; la première doit donner des » lumières, & la ſeconde des vertus ; la première ſera le » luſtre de la ſociété ; la ſeconde en ſera la conſiſtance & » la force ; l'inſtruction publique demande des lycées, des » colléges, des académies, des livres, des inſtrumens, des » talens, des méthodes, elle s'enferme dans ſes murs ; » l'éducation nationale demande des cirques, des gymna- » ſes, des armes, des jeux publics, des fêtes nationales, » le concours fraternel de tous les âges & de tous les ſexes, » & le ſpectacle impoſant & doux de la ſociété humaine » raſſemblée ; elle veut un grand eſpace, & le ſpectacle

» des champs & de la nature ; l'éducation nationale eſt » l'aliment néceſſaire à tous, l'inſtruction publique eſt le » partage de quelques uns : elles ſont ſœurs, mais l'édu- » cation nationale eſt l'aînée ; que dis-je ? c'eſt la mère » commune de tous les citoyens, qui leur donne à tous le » même lait, qui les élève & les traite en frères, & qui, » par la communauté de ſes ſoins, leur donne cet air » de reſſemblance & de famille qui diſtingue un peuple » ainſi élevé de tous les autres peuples de la terre ; toute » ſa doctrine conſiſte donc à s'emparer de l'homme dès » le berceau, & même avant ſa naiſſance ; car l'enfant qui » n'eſt pas né appartient déja à la patrie, elle s'empare » de tout l'homme ſans le quitter jamais, en ſorte que » l'éducation nationale n'eſt pas une inſtitution pour l'en- » fance, mais pour la vie entière ».

Voilà les véritables principes, j'oſe le dire avec la franchiſe que nous devons à notre caractère ; voilà les vrais principes républicains. Celui qui les poſoit avec tant de clarté n'oſoit cependant pas encore en déduire les conſéquences naturelles ; il n'avoit point aſſez conçu de défiance des foibleſſes de la paternité, des vices, de l'immoralité de la génération préſente. Les honteux excès dont il fut victime, les odieuſes machinations du ſacerdoce & du royaliſme doivent nous avoir rendus plus méfians. Que les malheurs auxquels la République fut en proie, ſervent du moins à notre inſtruction, & nous rendent plus ſoigneux d'écarter tout ce qui pourroit lui faire perdre le fruit d'une plante auſſi amère.

Vos commiſſions ont été trop généreuſes d'inſtruction & trop économes d'éducation. Si vous voulez ſalarier toutes les chaires d'enſeignement qu'elles vous propoſent, où trouverez-vous les fonds néceſſaires pour former *votre éducation*, *vos gymnaſes*, *vos exercices du corps*, *vos fêtes nationales* ? Si vous voulez conſerver l'attitude impoſante qui doit conſolider la paix que la victoire vous aſſure, ſi vous voulez effrayer pour long-temps les ennemis que votre proſpérité

future vous prépare, il vous faudra conſerver *la conſcription militaire*, & mettre au nombre des objets qui compoſeront *votre éducation nationale*, *l'habitude des exercices militaires*, *& la connoiſſance des évolutions.* Si vous commencez de bonne heure à rompre nos jeunes citoyens à ces exercices, quelques réunions tous les mois ſuffiront pour en conſerver l'habitude, & rendre chaque Français aſſez inſtruit pour défendre fructueuſement ſa patrie, & ſe conſerver à ſa famille.

Alors vous avez beſoin de multiplier les impreſſions de la muſique, d'employer le charme de ſes ſons pour adoucir les mœurs de vos jeunes républicains, & les empêcher de contracter cette eſpèce de dureté, cette aſpérité de mœurs, & cette habitude guerrière qui accoutume un peuple à préférer le ſort des combats aux exercices pacifiques de la ſociété.

Enfin vous acheverez de modérer cette tendance aux habitudes militaires, en mettant à exécution *l'article* 16 *de la conſtitution*, dont vos commiſſions ne vous propoſent point les moyens d'exécution ; car vous n'avez point oublié que, *dans cinq ans d'ici*, pour être *citoyen français*, il faut pouvoir exercer *une profeſſion mécanique. Cette condition impérieuſe faiſoit à vos commiſſions une loi de propoſer dans ſon plan d'inſtruction un moyen d'apprendre aux enfans une profeſſion mécanique.* Si elles l'avoient entrepris, elles auroient trouvé tout de ſuite la néceſſité *d'une éducation commune* ; car, ſans doute, vous n'entendez pas qu'un père puiſſe priver ſon enfant du droit de citoyen, en lui refuſant les moyens de remplir les conditions que lui impoſe le pacte ſocial.

La conſtitution porte textuellement : « Les jeunes gens » ne peuvent être inſcrits ſur le regiſtre civique, s'ils ne » prouvent qu'ils ſavent lire, écrire, & exercer une pro- » feſſion mécanique. »

Eſt-ce que vos commiſſions eſpèrent que *des notions ſur l'agriculture, le commerce & les arts mécaniques*, pourront

mettre les jeunes citoyens en état d'exercer une profeſſion mécanique ? Quel eſt l'inſtituteur primaire qui pourra réunir les connoiſſances néceſſaires pour procurer ces notions ? où trouvera-t-on des hommes qui les réuniſſent toutes ? Sans doute on ne l'eſpère pas ; mais on veut compoſer avec l'exécution de la conſtitution ; on veut tergiverſer, ſi je puis parler ainſi, avec les baſes de l'édifice conſtitutionnel, & c'eſt le Corps légiſlatif qui donnera ce funeſte exemple ſur une matière auſſi importante.

Mais qu'ai-je beſoin de recourir aux lois conſtitutionnelles, & d'en tirer des conſéquences que l'on peut éluder ou conteſter ? n'êtes-vous pas perſuadés, m'écrierai-je avec *Mably*, « que la République ne formera jamais *d'excellens* » *citoyens*, tant que l'éducation ne ſera pas publique & » générale ? Permettrez-vous aux pères de famille de ſe faire » arbitrairement des règles à cet égard ? Il me ſemble dès- » lors qu'il doit y avoir dans les mœurs une variété qui n'y » permettra aucune conſiſtance ; la jeuneſſe trompera des » pères & des mères à qui la tendreſſe n'eſt que trop propre » à faire illuſion ; & ſans perdre aucun de leurs vices, les » enfans ſe hâteront de prendre ceux de leurs parens. Ces » citoyens, nés avec des caractères, des tempéramens & » des inclinations différentes, mais à qui la République » doit donner des principes communs d'union, de paix & » de concorde, pour n'avoir, s'il eſt poſſible, qu'un même » eſprit, ne porteront dans la ſociété que les préjugés do- » meſtiques de leur éducation & de leur profeſſion. Chacun » ne conſidérera le bien de l'Etat que par ſon avantage par- » ticulier ; on ſe craindra, on ſe mépriſera, on ſe haïra. » Attendez-vous donc à n'avoir qu'une République diviſée » par les intérêts contraires de ſes citoyens & gouvernée par » des intrigans qui ne ſeront occupés que de leur fortune do- » meſtique. »

Voilà les dangers que vous avez à redouter de l'autorité que vos commiſſions veulent laiſſer à chaque parent ſur l'éducation de leurs enfans ; ils leur apprendront à mentir dans

vos examens publics ; & votre loi n'aura servi qu'à faire d'hypocrites républicains. Il faut donc régénérer les mœurs publiques ; mais pour y parvenir, il faut commencer par réformer celles de l'enfance. Et ne croyez pas, représentans du peuple, que le système que je reproduis exige dans le fait une bien longue séparation entre les pères & les enfans. Une fois que vous aurez réduit à sa juste valeur l'obligation de la patrie pour ce qui concerne l'instruction publique, vous reconnoitrez que *l'instruction dont l'enfant d'un artisan a besoin est la limite de celle que vous devez aux citoyens en général. Leur apprendre à lire, écrire, & leur donner la connoissance des quatre règles d'arithmétique & des élémens de la morale, voilà le premier emploi des années de l'enfance, depuis sept ans jusqu'à dix ; voilà à quoi se borne la dette nationale.*

Les enfans rendus à leur famille arriveront ensuite à l'époque de leur inscription au registre civique ; & pour y être admis, ils auront besoin d'une espèce de *noviciat.* Pour être reçus à l'honneur d'être comptés au nombre des citoyens français, ils doivent s'en montrer dignes & en remplir les conditions. *Ces conditions sont fixées par la constitution.* Pour exercer les droits de citoyen français, on doit être inscrit au rôle de la garde nationale sédentaire. Cette garde nationale pouvant à tout instant être mise en réquisition pour maintenir l'ordre, chacun des individus qui la composent doit avoir la connoissance qu'exige le maniement des armes. Ces bases de l'instruction publique, essentiellement nécessaires au maintien de l'ordre, ont été oubliées par vos commissions. *Il reste donc cette instruction essentielle à donner à la jeunesse.* Il faut qu'à l'âge *de dix-neuf ans* elle soit appelée *aux exercices militaires*, & qu'elle puisse s'adonner à la *profession mécanique que chacun voudra choisir.* On peut estimer qu'à cette époque de la vie où les organes sont plus disposés à l'instruction, il suffira *de deux ans* : ces deux ans seroient partagés entre *l'étude de la profession mécanique* & *les*

exercices militaires. L'entrée & la sortie des écoles primaires, l'admission aux exercices militaires, & le moment où ce noviciat finiroit, seroient autant d'occasions de fête dans toute l'étendue de la République.

Calculons, mes collègues, la foule d'avantages qui résulte de ces deux bases de l'instruction que vous devez aux Français.

La carrière des sciences est ouverte à tous les individus, & le développement des moyens dont la nature favorise le pauvre comme le riche peut s'effectuer sans obstacle. Le manouvrier, le vigneron, le laboureur, les états les plus bornés dans leur ressource ne sont point privés des secours que leurs enfans peuvent leur fournir : assimilant les opérations manuelles de l'agriculture à celles des professions méchaniques, les enfans des citoyens qui vivent de leurs bras resteront avec leurs parens ou avec les maîtres qu'ils auront choisis avant l'âge de 19 ans pendant le temps consacré aux exercices militaires.

Remarquez, représentans du peuple, quelle puissance la nation peut acquérir & devoir à ses institutions constitutionnelles ; outre la force armée sédentaire réglée sur le pied de paix, elle aura une milice, si je puis donner ce nom à cette brillante jeunesse, toujours prête à remplir les cadres de l'armée la plus formidable ; pendant que les rois voisins, jaloux de la prospérité de la France, s'efforceront de tenir sur pied une armée dont l'entretien ruineux ne servira qu'à leur prouver la supériorité des moyens de défense que procure la liberté.

Cependant, représentans du peuple, cette brillante milice, l'espoir de la République, ne sera dans le fait que l'avant-garde de l'armée française ; c'est le peuple Français qui, tout entier, composera cette formidable armée ; car dans vingt ans, au premier signal, tous les individus seront en état de repousser l'ennemi & de défendre leurs foyers. Quel tableau sublime ! *En appliquant ce principe à la marine qui*

a été entièrement oubliée dans la conſtitution, & que vous pouvez dès-à-préſent conſidérer comme une profeſſion mécanique; vous aurez tout ce qu'il faut pour équiper, à votre tour, des flottes formidables, & forcer votre ennemi, par la promptitude & l'agilité de vos bâtimens armés en courſe, à renoncer à ces citadelles flottantes que les vents ſeuls détruiroient, ſi elles étoient forcées de tenir la mer en tout temps.

Pendant, dis-je, que vos voiſins ſeroient contraints de recourir *à la preſſe* pour monter leurs vaiſſeaux, vos départemens riverains vous fourniroient une jeuneſſe bouillante & rompue aux fatigues de la mer, qui brûleroit d'ardeur pour exploiter les reſſources que la navigation procure à ceux qui s'y livrent; pendant que vos ennemis enfin formeroient des armées en ſtipendiant la jeuneſſe débauchée que la police repouſſe de leurs grandes villes, vous leur oppoſeriez les cohortes volontaires de vos jeunes citoyens, que vous verriez bientôt, comme à *Athènes*, briguer l'honneur d'être d'une expédition que le ſalut de la patrie commande.

On a déja fait contre mon ſyſtême quelques objections auxquelles je dois m'empreſſer de répondre. On a prétendu que la dépenſe qu'il néceſſite eſt trop forte pour qu'on puiſſe l'adopter; *mais a-t-on, de bonne-foi, bien calculé toutes les reſſources de la France à la paix?* a-t on prévu toutes celles que lui prépare l'induſtrieuſe activité d'un peuple tout entier livré à des travaux manuels, & qui apporte dans ces profeſſions lucratives l'aptitude & l'intelligence que peuvent développer en Europe les notions que notre jeuneſſe aura recueillies dans les écoles primaires conſtitutionnelles; combien l'induſtrie de nos ouvriers a éprouvé d'obſtacles par la misère de leurs parens, qui les privoit de cette première inſtruction? A-t on réfléchi enfin *à ce germe actif de talens & de découvertes précieuſes* que le libertinage étouffe dans nos grandes communes, *& que votre éducation va diriger vers le bien de la ſociété?*

Mais pourquoi se livrer à ces douces espérances, s'il est vrai que la constitution les repousse ? aurions-nous donc à gémir, comme on l'objecte encore, sur une entrave aussi désespérante ? Non, représentans du peuple, la constitution ne nous prive pas des moyens d'ouvrir les canaux de la prospérité publique. Je l'ai lu cet article sur lequel on fonde cette objection, &, avec *mon collègue Duplantier*, je n'ai rien vu qui ne fortifiât mon opinion, & qui ne légitimât mes espérances ; *l'article* 300 *porte :* « les citoyens ont le droit » de former des établissemens particuliers d'éducation & » d'instruction, ainsi que des sociétés libres, pour concourir » aux progrès des sciences, des lettres & des arts. »

Si l'on veut appliquer cette faculté aux écoles primaires, il sera permis du moins d'observer que c'est s'occuper de bonne heure des progrès des sciences, des lettres & des arts : car sans doute on ne prouvera pas facilement que l'instituteur des écoles primaires fasse faire des progrès aux sciences & aux arts en enseignant à ses élèves à lire & à écrire.

La justesse des observations *de mon collègue Duplantier* me dispense d'insister sur la réfutation de cette objection. Le sens de l'article constitutionnel est trop loin d'ailleurs de prêter quelque solidité au raisonnement des adversaires de mon système. C'est aux instituteurs de vos écoles centrales que la constitution ne met point à la charge du trésor public ; c'est, dis-je, à ces instituteurs à lutter de zèle & de soins dans la concurrence utile que *l'article* 300 ouvre aux établissemens particuliers ; *mais il suffit de lire le titre* 10 *de la constitution pour se convaincre qu'il ne permet point aux citoyens d'établir des écoles primaires particulières, que la faculté reconnue par l'article* 300 *ne s'étend qu'aux établissemens destinés à un enseignement peut-être supérieur à celui des écoles centrales :* &, que les écoles primaires étant des écoles où l'on doit recevoir *les premières notions*, celles qui sont nécessaires à tous les citoyens ; vous ne pouvez

vous en remettre à perſonne qu'aux lois & au gouvernement du ſoin de les organiſer.

Je me réſume donc, & *je demande que vous rendiez l'éducation commune;* elle ſera commune, en appelant tous les enfans dans nos écoles primaires depuis l'âge de *ſept ans* juſqu'à *dix;* vous obligerez enſuite, au terme de la conſtitution, les jeunes citoyens à ſe rompre au maniement des armes, depuis *dix-neuf ans* juſqu'à *vingt & un*, en partageant ce temps entre *l'exercice des armes* ou *de la navigation*, *l'étude d'une profeſſion mécanique* ou *la pratique de l'agriculture;* cependant ils pourroient ſuivre cette inſtruction chez leurs parens, ou chez les inſtituteurs qui leur ſeront déſignés. Vous pourrez, par exemple, aſſurer l'exécution de cette meſure en déclarant que la préſence d'un enfant dans *l'école primaire, ſous la tente & dans un atelier, ſera pour lui & pour ſon père la condition du droit de cité*; celui qui s'y refuſeroit, paieroit une double contribution; ſon enfant, dans le cas de *conſcription*, ne marcheroit qu'aux bagages, ne ſeroit deſtiné qu'aux corvées qu'exige le ſervice des derrières de l'armée, & n'auroit jamais l'honneur de ſe trouver à un poſte périlleux.

Quant *au plan d'enſeignement*, je demande que le gouvernement y exerce une ſurveillance continuelle, qu'il en organiſe la marche; *mais que les frais de ces établiſſemens ſoient payés par ceux qui y enverront leurs enfans. L'article 297 de la conſtitution ne met point ſes profeſſeurs à la charge du tréſor public.* Il faut dans un Etat des cordonniers, des boulangers, des charpentiers, des maçons, &c., avant d'avoir *des ſavans;* la ſcience n'y perdra pas *un adepte.* L'homme de génie ſait toujours dominer les circonſtances. *Des deux Rouſſeau, l'un fut fils d'un cordonnier, l'autre d'un horloger; Lamotte fut fils d'un chapelier; le maréchal Faber, d'un maréchal ferrant*, & tant d'autres que je pourrois citer, dont le génie ne fut point arrêté par le défaut d'inſtruction dans leur enfance; enfin

j'observerai que les gens riches se privoient souvent de leurs enfans *depuis neuf ans jusqu'à vingt*, & *vingt-cinq*, pour les envoyer dans les colèges de la monarchie.

La nation, je le repète, doit à tous les enfans le même soin; elle ne doit pas le porter plus loin que le nécessaire pour tous les états en général; *tout ce qui est au-delà est un superflu, dont chacun peut faire la dépense, en consultant ses facultés.* Honorons & cultivons tous les érats, si nous voulons que la vertu pénètre dans tous. Elevons l'honnête artisan, en le rapprochant de celui à qui sa fortune permet de l'employer; alors l'homme riche, sans rien perdre de sa jouissance, ne croira pas abandonner quelque chose de sa considération en se trouvant à côté de son ouvrier. La nation gagnera à cet heureux rapprochement, & l'on ne verra pas, *comme sous les rois*, des états condamnés à la bassesse & à l'immoralité.

Aristodême, ryran de Cumes, pour asservir le peuple & éteindre son énergie, s'attacha à énerver le courage de la jeunesse, en lui prescrivant de se livrer aux habitudes les plus efféminées. C'étoit l'éducation qu'il destinoit *à ses sujets jusqu'à l'âge de vingt ans.* Il vouloit en faire des esclaves, & ces moyens durent lui réussir; vous voulez faire des hommes libres, & vous y parviendrez, en prenant la route contraire.

Elevez l'imagination de vos enfans par de grands tableaux; montrez-leur ces réunions imposantes, où un souvenir honorable présente l'aspect sublime de tout un peuple occupé d'un acte de vertu. Accoutumez-les à une vie austère qui, en les rendant redoutables pendant la guerre, leur assurera une paix durable, que l'ambition craindra de troubler impunément. Donnez-leur des notions simples & vraies de l'honnête & du beau. *S'il n'est aucun citoyen qui ignore ce dont les premiers besoins lui rendent la connoissance nécessaire, le gouvernement aura atteint le plus haut point de perfection où il puisse parvenir; la patrie aura suffisamment payé sa dette.*

Je demande donc que le Conseil ouvre la discussion *sur la question de savoir si l'éducation nationale sera commune*, & que l'on fixe un jour où cette discussion sera continuée sur ce préliminaire essentiel à terminer avant de s'occuper de l'instruction publique en général.

Nota. Un ancien auteur me fournit un trait historique qui ne peut paroître déplacé à la suite de mon opinion : le voici.

Lycurgue éprouvoit quelque difficulté à faire adopter aux Spartiates le système d'une éducation commune : il falloit alors, comme aujourd'hui, imposer silence aux préventions aveugles qui alimentent les foiblesses des pères chez les riches comme chez les pauvres.

Dans une assemblée publique de Lacédémone, il fit apporter deux chiens de la même portée, dont l'un n'avoit pas quitté le gîte de son maître, pendant que l'autre étoit dressé à la chasse & à la course ; il fit placer devant eux un lièvre vivant & un plat de viande : à l'instant, l'un courut au lièvre, l'autre au plat. *Ces deux chiens*, dit-il aux Spartiates, *ont une origine commune, mais leur éducation n'a pas été la même : aussi l'un est-il gourmand, & l'autre chasseur.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviose an 7.

592